

Appel à projet régional Bourgogne – Franche-Comté de recherche en santé publique 2019



Contexte et objectif de l'appel à projet	2
Contexte	2
Objectif général	2
Projets de recherche soutenus par le Pôle dans le cadre de l'AAP 2019	3
Critères d'éligibilité	4
Critères de non éligibilité	5
Modalités	5
Modalités de financement	5
Dépôt	5
Budget	5
Calendrier	6
Durée des projets	6
Examen des projets	6
Sélection des projets	6
Livrables & engagements	7
 Annexe. Présentation du Pôle	 8

Contexte et objectif de l'appel à projet

Contexte

Le Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne – Franche-Comté (dénommé dans la suite du document « Pôle ») et les sept partenaires à l'origine de sa création - l'Agence régionale de santé (ARS) et la Région Bourgogne – Franche-Comté (BFC), l'Université Bourgogne Franche-Comté, les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté, les CHU de Besançon et de Dijon - se sont engagés à impulser et soutenir des projets de recherche interventionnelle en réponse aux enjeux de santé publique liés aux territoires et aux populations de Bourgogne – Franche-Comté (*voir en annexe la présentation du Pôle*).

En novembre 2018, un séminaire inaugural du Pôle a réuni durant deux jours des enseignants-chercheurs, des décideurs (administration, collectivité territoriale, assurance maladie...) et des acteurs de la santé, dont l'objectif était, entre autres, de proposer des orientations¹. Les thématiques et modalités proposées dans le présent Appel à projet (AAP) sont par conséquent le fruit de cette dynamique collective et des décisions prises *in fine* par le Comité stratégique du Pôle, réunissant les 7 partenaires.

Un AAP sur la recherche en santé publique en BFC a vocation à être renouvelé annuellement.

Objectif général

Le présent AAP poursuit le double objectif :

- de promouvoir les recherches en santé publique en BFC aboutissant à une production de connaissances, plus particulièrement sur des thématiques identifiées comme prioritaires pour ce territoire ;
- d'être résolument tourné vers l'éclairage des politiques publiques et l'aide à la décision fondée sur des preuves scientifiques. Il s'inscrit dans la lignée/l'esprit du volet recherche sur les services de santé de l'AAP général de l'Institut de Recherche en Santé Publique (IReSP) proposé annuellement depuis plusieurs années².

De ce fait, cet AAP fera l'objet d'une double évaluation : scientifique et stratégique par des évaluateurs indépendants (*cf. Modalités d'évaluation*).

Les projets retenus devront s'inscrire dans les objectifs affichés des politiques publiques nationales et régionales, et notamment celle de la Stratégie Nationale de Santé (SNS)³ qui affiche 4 ambitions :

- mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie,
- lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé,
- garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge,
- innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des citoyens,

tout en s'appuyant sur des contextes propres à notre région, notamment à travers les constats du diagnostic régional⁴ et les orientations inscrites dans le Projet régional de santé⁵.

1. Université Bourgogne Franche-Comté. *Recherche et formation en santé publique* [Page internet] COMUE UBFC : 2018. En ligne : <http://www.ubfc.fr/recherche-et-formation-en-sante-publique/>

2. Institut National de Recherche en Santé Publique. *AAP Généraux « Recherche sur les services de santé »* [Page internet] IReSP : 2018. [Visité le 21/03/2019] En ligne : <http://www.iresp.net/financements/appel-a-projets-general-services-de-sante/>

3. Ministère des Solidarités et de la Santé. *La stratégie Nationale de Santé 2018-2022* [Page internet] DICOM : 2017 [Visité le 18/03/2019] En ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/strategie-nationale-de-sante/article/la-strategie-nationale-de-sante-2018-2022>

⁴ ORS BFC. *Projet régional de Santé 2018-2017. Diagnostic Régional* [Visité le 21/03/2019] ARS BFC. En ligne : https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/system/files/2018-06/PRS2_BFC_Diagnostic_r%C3%A9gional.pdf

Les projets de recherche interventionnelle⁶ en santé publique sont particulièrement encouragés. L'ensemble des travaux de recherche soutenu par cet AAP devra intégrer une dimension de valorisation, notamment auprès des décideurs, des acteurs de santé et du grand public, à travers une démarche de transfert et de courtage de connaissances inscrite dans les objectifs du Pôle.

Projets de recherche soutenus par le Pôle dans le cadre de l'AAP 2019

Le Pôle veut renforcer le développement de recherches interdisciplinaires et partenariales en santé publique, principalement dans deux champs :

- **Les services et l'offre de santé.** Les deux documents de référence à consulter sont :
 - . les Actes du séminaire du Pôle de novembre 2018, Atelier « Recherche sur les services et l'offre de santé »⁷,
 - . l'appel à projet de l'IRESP sur les services de santé⁸.

Une attention particulière sera portée aux questions de recherche concernant :

- . l'accès aux services de santé (établissements et professionnels) et ses différentes dimensions⁹, avec un intérêt particulier pour les mobilités (professionnels et usagers) dans la perspective d'amélioration de la réponse aux besoins de santé des habitants, notamment sur les territoires déficitaires (zones blanches et déserts médicaux).

- . les questions de communication et de coordination entre professionnels, et la nécessité de travailler sur les moyens d'inclure les populations les plus fragiles dans les démarches de santé publique.

- **La santé et l'environnement.** Les deux documents de références à consulter sont :
 - . les Actes du séminaire du Pôle de novembre 2018, Atelier « Recherche et santé-environnement »¹⁰,
 - . le Plan régional santé environnement (PRSE) 3 BFC¹¹ ; point de vigilance : d'autres appels d'offre en lien avec le PRSE 3 BFC sont également lancés ; ils ne concernent pas la recherche.

Une attention particulière sera portée aux questions de recherche en lien avec l'identification des déterminants impliqués en santé environnementale, en particulier les facteurs d'iniquité environnementale.

5. ARS BFC. *Plan Régional Santé Environnement 3* [Page internet] ARS BFC : 2017. En ligne : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/3e-plan-regional-sante-environnement-prse-3>.

6. Alla F, Kivits J, « La recherche interventionnelle en santé publique : partenariat chercheurs-acteurs, interdisciplinarité et rôle social », *Santé Publique*, 2015/3 (Vol. 27), p. 303-304. DOI : 10.3917/spub.153.0303 En ligne : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2015-3-page-303.htm>;

Cambon L, Alla F. Recherche interventionnelle en santé publique, transfert de connaissances et collaboration entre acteurs, décideurs et chercheurs. Le défi français de l'innovation. *Questions de santé publique*. 2014 ;(27):1-4 ; En ligne : http://www.iresp.net/wp-content/uploads/2018/10/Web_QSPn--27.web_.pdf;

Le numéro de Santé en action consacré à la recherche interventionnelle. En ligne : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/SLH/pdf/sante-action-425.pdf>

7. Université Bourgogne Franche-Comté. *Recherche et formation en santé publique* [Page internet] COMUE UBFC : 2018. En ligne : <http://www.ubfc.fr/recherche-et-formation-en-sante-publique/>

8. Institut National de Recherche en Santé Publique. *AAP Généraux « Recherche sur les services de santé »* [Page internet] IReSP : 2018. [visitée le 21/03/2019] En ligne : <http://www.iresp.net/financements/appel-a-projets-general-services-de-sante/>

9. Levesque JF, Harris MF, Russell G. Patient-centred access to health care: conceptualising access at the interface of health systems and populations. *Int J Equity Health* 2013;12:18.

10. Université Bourgogne Franche-Comté. *Recherche et formation en santé publique* [Page internet] COMUE UBFC : 2018. En ligne : <http://www.ubfc.fr/recherche-et-formation-en-sante-publique/>

11. ARS BFC. *Plan Régional Santé Environnement 3* [Page internet] ARS BFC : 2017. En ligne : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/3e-plan-regional-sante-environnement-prse-3>.

Le Pôle souhaite encourager :

- Les projets qui rapprochent différentes équipes de recherche, des acteurs de santé ou des décideurs des politiques de santé (administration, collectivité territoriale, assurance maladie...).
- Les projets de recherche interventionnelle en santé publique définie par l'Institut de Recherche en Santé Publique comme : « *l'utilisation des méthodes de la recherche pour produire, évaluer ou transposer des connaissances pouvant contribuer à l'amélioration des interventions ayant un impact potentiel sur la santé de la population, voire à prouver son efficacité et son efficience. Ces interventions sont menées dans le champ du système de santé ou dans les communautés au sens large, et ceci quel que soit le niveau de l'intervention (action, programme ou politique).* »¹².
- Une recherche à visée interdisciplinaire, associant notamment des disciplines issues des sciences humaines et sociales à d'autres disciplines comme l'épidémiologie et les biostatistiques.
- Les projets de recherche portant sur la promotion de la santé et la prévention et visant à terme une action sur l'ensemble des déterminants de santé, sans se limiter uniquement à l'offre de santé et de soins.
- Les projets sur l'organisation de l'offre de services de santé, en particulier ceux concernant les soins primaires, l'équilibre entre soins primaires et hospitaliers, mais également ceux prenant en compte l'articulation avec le médico-social et le social.
- Les projets impliquant ou recherchant l'implication des usagers, des citoyens dans une optique de démarche la plus participative possible permettant de créer des liens avec les chercheurs, les décideurs et tous les acteurs de santé.
- Les recherches permettant une meilleure connaissance des déterminants de la santé (sociaux, économiques, culturels, environnementaux...) ainsi que des leviers et des freins pour agir sur leur changement, dans le but de permettre le développement de politiques et d'interventions efficaces et adaptées à la région BFC et à ses territoires.

A noter : les projets d'amorçage

Le Pôle souhaite encourager et faciliter la co-construction des projets de recherches interventionnelles entre chercheurs, acteurs et usagers (entendu au sens large du terme : patient, aidant, citoyen ou personne accueillie). Un fond d'amorçage pourra être alloué à des équipes souhaitant s'inscrire dans cette démarche la plus collaborative possible afin de construire une réponse à un AAP national ou international en 2020. L'objectif de ce soutien est de favoriser la participation active des acteurs et surtout des usagers à l'élaboration de projet de recherche en permettant d'allouer le temps nécessaire pour la rencontre avec l'autre et l'acculturation de chacune des parties prenantes.

Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, les projets de recherche devront répondre aux critères suivants :

- répondre à au moins un des éléments de la typologie susmentionnée ;
- concerner au moins un territoire de Bourgogne – Franche-Comté (une envergure régionale est souhaitable mais ne sera pas exigée ; des comparaisons entre plusieurs territoires de BFC peuvent être proposées, de même que des comparaisons avec d'autres régions) ;
- associer au moins deux disciplines scientifiques ;
- être portés majoritairement par des équipes de BFC.

12. Institut National de Recherche en Santé Publique. AAP Généraux « Volet prévention et promotion de la santé » [Page internet] IReSP : 2018. [visité le 21/03/2019] En ligne : <http://www.iresp.net/financements/appel-a-projets-general-prevention/>

Critères de non éligibilité

Ne seront pas éligibles dans cet appel à projet :

- les projets de recherche clinique ;
- les recherches mono-disciplinaires ;
- les évaluations d'actions n'intégrant pas de question de recherche visant à la production de connaissances nouvelles.

Modalités

Modalités de financement

Deux modalités de financement sont proposées :

1. le financement de projets de recherche selon les modalités définies ci-dessus ;
2. un fond d'amorçage alloué à un groupe de partenaires (dont au moins un chercheur) souhaitant s'inscrire dans une démarche de conception recherche et/ou de co-construction d'une recherche interventionnelle afin de répondre à un appel d'offre en 2020.

Les co-financements sont souhaités mais ne sont pas obligatoires.

Dépôt

Les projets doivent être envoyés à l'adresse polesantepubliquebfc@laposte.net avant le 01 juillet 2019. Un mail accusant réception du dossier sera émis automatiquement.

Deux modalités de dépôt sont possibles en fonction du financement demandé :

1. *Les projets de recherche* : il est attendu de compléter la fiche de réponse intitulée AAP_Pôle SP BFC_2019_dossier_de_candidature_projet_recherche¹³.
2. *Les fonds d'amorçage* : il est attendu de compléter la fiche de réponse intitulée AAP_Pôle_SP BFC_2019_lettre_d'intention_amorçage¹⁴.

Budget

Le budget consacré à l'AAP est de 80 000€ en 2019.

Les dépenses éligibles au titre de l'AAP concernent : le fonctionnement, le temps de travail et le matériel. Toutefois, en ce qui concerne le matériel, le montant total des dépenses ne pourra excéder 15% du montant total de la subvention allouée par le Pôle.

13. Université Bourgogne Franche-Comté. *Recherche et formation en santé publique* [Page internet] COMUE UBFC : 2018. En ligne : <http://www.ubfc.fr/recherche-et-formation-en-sante-publique/>

14. Université Bourgogne Franche-Comté. *Recherche et formation en santé publique* [Page internet] COMUE UBFC : 2018. En ligne : <http://www.ubfc.fr/recherche-et-formation-en-sante-publique/>

Calendrier

AAP 2019	15 Avril	30 Juin	Juillet	Août	Début Sept	Oct	Nov
Lancement & Communication							
Date limite de dépôt							
Évaluation externe							
Comité évaluation							
Réponse							
Signature des conventions							
Versement des subventions							
Présentation Journée du Pôle							

Durée des projets

- Pour les projets de recherche, elle ne pourra excéder 3 ans : en 2021 le rapport final de la recherche devra être rendu au Pôle. Un point d'étape annuel d'une page est attendu.
- Pour les projets d'amorçage, elle sera de 12 mois maximum et devront démarrer au plus tard 01 décembre 2019.

Examen des projets

Il se fera en deux temps :

- *Recevabilité* : une première lecture des projets reçus sera effectuée par les membres de l'équipe opérationnelle de façon collégiale pour vérifier qu'ils répondent aux critères d'éligibilité définis dans le présent document.
- *Evaluation* : elle sera effectuée par un expert scientifique et un expert décideur/acteur de santé, dans la mesure du possible extérieurs à la région. Les projets seront anonymisés et évalués sur leur scientificité, leur faisabilité et leur pertinence.

Sélection des projets

Les avis des experts seront présentés au comité d'évaluation, issu du Comité scientifique et d'orientation du Pôle, qui sélectionnera les projets de recherche retenus.

Les porteurs de projets soutenus seront informés au plus tard le 30 septembre 2019.

Les fonds obtenus seront intégralement versés en une seule fois avant le 31 décembre 2019.

Livrables & engagements

Il est attendu que, pour chaque projet financé, un rapport final de recherche soit rendu au Pôle.

Les porteurs de projet s'engagent à valoriser celui-ci (publication scientifique) et à réaliser une démarche de transfert de connaissance à l'issue de leur projet avec le support du Pôle (celle-ci pourra prendre des formes différentes en fonction des besoins du projet : *policy brief*, présentation orale, article de presse...).

Les équipes dont le projet ont été retenus par le Pôle s'engagent à :

- transmettre l'état d'avancement et/ou le bilan d'activité du projet à la demande de l'équipe du Pôle ; ces bilans faciliteront notamment la production de justificatifs auprès des partenaires et financeurs publics ainsi que la valorisation des travaux du Pôle dans le cadre de ses actions de communication ;
- mentionner dans le cadre de toute publication le soutien du Pôle ainsi « Ce travail a bénéficié du soutien du Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique de Bourgogne – Franche-Comté » ;
- afficher dans le cadre d'une communication orale ou écrite (poster, conférence, séminaire, workshop, rapport d'activité, rapport de stage...) le logo du Pôle.

ANNEXE



**Pôle fédératif de recherche et de formation
en santé publique
Bourgogne – Franche-Comté :
*Unir nos compétences pour la santé de tous***



La santé est une préoccupation majeure pour chacun d'entre nous. Santé ne signifie pas simplement l'absence de maladie, mais désigne plus largement le bien-être. La santé publique est un ensemble de savoirs, de savoir-faire, de pratiques et de règles juridiques visant à connaître, à expliquer, à préserver et à promouvoir la santé et le bien-être des personnes.

Réinventer une organisation adaptée

Si les progrès des sciences et de la médecine contribuent fortement à améliorer notre santé, *l'organisation de l'offre* est également essentielle. Les questions liées à l'accès aux services de santé de proximité, de qualité et sécurisés sont une préoccupation quotidienne de beaucoup d'entre nous. Comment trouver la bonne organisation sur les territoires éloignés, auprès des populations les plus en difficulté socialement, avec une offre qui devient chaque jour de plus en plus complexe ? Comment, par exemple, les nouvelles technologies et le numérique peuvent être à notre service pour avancer sur ces questions ?

Agir globalement

Mais notre système de soin n'est pas le seul en cause. Si nous souhaitons préserver notre santé et le bien-être de tous, il est nécessaire de comprendre et d'agir plus largement, plus précocement pour *promouvoir la santé* sur nos lieux de vie : quartiers, communes, écoles, entreprises... Notre environnement, l'air que nous respirons, le moyen de transport que nous choisissons, l'aménagement de notre habitat... sont autant de *facteurs déterminants pour notre santé et sa préservation*. Il en est de même pour notre nutrition, les choix alimentaires que nous faisons ou ceux qui nous sont directement ou indirectement imposés.

Réunir les compétences

La santé publique cherche donc à analyser ces situations compliquées et à trouver des solutions adaptées aux différentes populations concernées, à leur parcours de vie. Mais pour trouver ces réponses, il faut d'abord chercher, innover, expérimenter et éventuellement généraliser. Cela ne peut pas se faire uniquement dans les terrains clos des chercheurs et du monde académique ou celui des décideurs ou des acteurs de la santé, cela ne peut pas relever seulement des sciences de la santé et médicales.

D'où l'importance et la nécessité de créer en Bourgogne Franche-Comté, un lieu de rencontre, de partage, de travail en commun sur les questions de recherche et de formation en santé publique, pour avancer ensemble avec :

- les universitaires dans leur diversité et leur richesse scientifique, notamment en lien avec les Sciences humaines et sociales ;
- les décideurs (administrations, collectivités territoriales, assurance maladie...) et acteurs de la santé, en associant étroitement les usagers/citoyens, premiers concernés.

C'est dans ces circonstances qu'est né **le Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne – Franche-Comté.**

CONTEXTE

Les politiques publiques en matière de santé ont été définies dans le cadre de la Stratégie nationale de santé (2017)¹⁵ et précisées pour :

- la santé publique, dans le Plan national de santé publique (2018)¹⁶ ;
- les soins, dans « Ma santé 2022 » (2018)¹⁷.

Trois axes majeurs sont à relever :

1. l'accent mis sur la promotion de la santé et la prévention ;
2. l'importance d'une offre de santé de 1^{er} recours (soins premiers) accessible en proximité sur l'ensemble du territoire ;
3. la nécessité d'innover dans l'organisation de l'offre de santé à venir.

Par ailleurs, un Projet régional de santé pour la Bourgogne – Franche-Comté a été élaboré pour les 10 ans à venir (2018-2028)¹⁸.

MISE EN PLACE

Sept partenaires ont décidé de s'associer pour créer ce Pôle : l'ARS et la Région Bourgogne – Franche-Comté, l'Université Bourgogne – Franche-Comté, les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté, les CHU de Besançon et de Dijon. Un accord de partenariat a été signé sur les bases des trois orientations stratégiques suivantes :

1. impulser et soutenir des projets de recherche appliquée en réponse aux enjeux de santé publique liés aux territoires et aux populations de Bourgogne – Franche-Comté ;
2. concourir au transfert et à la valorisation des connaissances acquises, à destination de tous ;
3. développer largement l'offre de formation dans ce domaine spécifique de la santé publique.

L'instance décisionnelle (*Comité stratégique*) est composée des représentants des sept partenaires. Un *Comité scientifique et d'orientation* apporte ses compétences et est force de proposition. Une *équipe opérationnelle* met en œuvre au quotidien les orientations et les activités du Pôle.

En novembre 2018, un séminaire inaugural du Pôle a réuni durant deux jours des enseignants-chercheurs, des décideurs et des acteurs de la santé, dans l'objectif de créer une communauté d'acteurs engagés autour de ce Pôle, de ses orientations et ses travaux à venir. Cette rencontre avait également pour objectif d'illustrer la faisabilité d'une collaboration enseignants-chercheurs / responsables des politiques de santé et acteurs de santé.

Trois thématiques ont été abordées lors d'ateliers de travail :

1. recherche et services et offres de santé,
2. recherche et santé environnement,
3. formation en santé publique.

Les actes de ce séminaire seront disponibles prochainement.

¹⁵ Ministère des Solidarités et de la Santé. *La stratégie Nationale de Santé 2018-2022*. DICOM : 2017. En ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/strategie-nationale-de-sante/article/la-strategie-nationale-de-sante-2018-2022>

¹⁶ Ministère des Solidarités et de la Santé. *Le plan national de santé publique*. DICOM 2018. En ligne : <https://www.gouvernement.fr/plan-national-de-sante-publique-la-prevention-pour-lutter-contre-les-inegalites-de-sante>

¹⁷ Ministère des Solidarités et de la Santé. *Ma Santé 2022*. DICOM : 2018. En ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/ma-sante-2022-un-engagement-collectif/>

¹⁸ ARS BFC. *Projet Régional de Santé 2018-2028*. ARS BFC : 2018. En ligne : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/prs-2018-2028-0>

PREMIÈRES ORIENTATIONS ET ACTIVITES DU PÔLE

Recherche

- *Compléter l'état des lieux des équipes de recherche travaillant directement ou indirectement sur les questions de santé publique* : il permettra de s'appuyer sur toutes les ressources et compétences disponibles en région pour développer des travaux de recherche interdisciplinaires.
- *Repérer et s'inscrire dans les appels à projet nationaux et internationaux* : le Pôle se mettra au service des chercheurs de Bourgogne Franche-Comté, dans la construction de leurs réponses, en fonction de leurs besoins et de manière coordonnée avec les équipes de recherche de chaque établissement universitaire, mais également en favorisant l'implication de tous les acteurs de santé concernés.
- *Lancer un appel à projet de recherche annuel* : le but principal est de pouvoir éclairer les décisions pour développer une politique de santé publique visant à améliorer la santé et le bien-être de la population de Bourgogne – Franche-Comté ; la recherche interventionnelle sera favorisée et des rapprochements avec la recherche en soins primaires encouragés ; l'appel à projet 2019 sera consultable prochainement.

De façon transversale, et en relation avec la production des recherches en santé publique (régionales, nationales et internationales), le Pôle s'attachera à développer *une démarche de transfert et de courtage de connaissance*. L'objectif est de donner accès à la connaissance au plus grand nombre, professionnels mais également usagers/citoyens.

Formation

Il existe actuellement un déséquilibre entre l'offre (insuffisante) et la demande (forte). En effet, il faut faire face à :

- l'accent mis sur la santé publique dans différentes disciplines ;
- l'universitarisation des formations de diverses professions de santé, médico-sociales et sociales ;
- la priorité mise sur la promotion de la santé et la prévention, et le déploiement du service sanitaire pour tous les futurs jeunes professionnels de santé.

Les premières orientations s'organiseront autour des objectifs suivants :

- effectuer *un état des lieux* des besoins en formation et des ressources très dispersées ;
- mettre en place *un pool de formateurs* mixte (universitaires et acteurs de santé) ;
- faire un repérage *des initiatives prometteuses et renforcer des dynamiques de réseaux et d'innovations pédagogiques* dans le champ de la formation en santé publique, plus particulièrement initiale.

À noter que *l'Université d'été francophone en santé publique* s'inscrira dans cette dynamique, avec sa dimension nationale et internationale, notamment en lien avec l'École des hautes études en santé publique (EHESP), Santé publique France et les équipes d'autres pays (Suisse, Belgique, Canada...)¹⁹.

L'ÉQUIPE ACTUELLE DU POLE :

- **François Baudier**, co-responsable, francois.baudier@ehesp.fr
- **Hélène Cléau-André**, co-responsable cleauhelene@yahoo.fr
- **Marie Corneloup**, interne en Santé Publique mariecorneloup@hotmail.fr
- **Lara Destaing**, chargée de mission lara.destaing@univ-fcomte.fr

¹⁹ Université d'été francophone en santé publique : <https://www.fnes.fr/category/universite-ete-sante-publique-besancon-2019>